

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Première Commission**1**^{re} séanceLundi 29 septembre 2003, à 10 heures
New York

Président : M. Sareva (Finlande)

La séance est ouverte à 10 h 20.

**Hommage aux victimes de l'attentat à la bombe
commis le 19 août 2003 contre le siège des
Nations Unies à Bagdad.**

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'entamer l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour pour la présente séance, je voudrais exprimer, au nom de tous les membres de la Première Commission et en mon nom personnel, nos condoléances aux familles de ceux qui sont morts au cours des récentes attaques commises contre les Nations Unies. Rendons hommage à ceux qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés lors de l'attentat à la bombe perpétré contre le siège des Nations Unies à Bagdad le 19 août 2003. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

La Commission observe une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'aborder nos travaux je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous les États Membres qui participent aux débats de la Première Commission durant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que nous n'épargnerons aucun

effort pour assumer au mieux nos responsabilités communes.

Le fait que l'Assemblée générale m'ait élu Président de la Première Commission est un honneur et un privilège pour mon pays et pour moi-même. J'exprime ma reconnaissance à toutes les délégations pour la confiance qu'elles m'ont témoignée. Avec le soutien de la Première Commission, j'espère être en mesure de l'aider à accomplir les tâches difficiles qui l'attendent et être digne de sa confiance. Je tiens à rappeler le geste très aimable du Représentant permanent adjoint de la Colombie, l'Ambassadeur José Nicolas Rivas, Vice-Président de la Première Commission durant la cinquante-septième session, qui a bien voulu proposer ma candidature au poste de Président de la Première Commission.

Pour exercer mes responsabilités en tant que Président de cet important organe, je compterai sur la coopération et le soutien de tous ses membres. Je compterai également sur l'expérience, les connaissances et la compétence remarquables de M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, de M. Chen Jian, Secrétaire général adjoint de l'Assemblée générale et de la gestion des Conférences, de M. Mohammad Sattar, Secrétaire de la Première Commission et de ses collègues du Secrétariat qui, sans nul doute, contribueront au succès de nos travaux. Nul doute que la Première Commission tirera profit de leur

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

expérience et qu'elle pourra compter sur leur appui lors de l'examen des nombreuses questions importantes dont nous sommes saisis.

Élection des membres du Bureau

Le Président (*parle en anglais*) : L'ordre du jour de la séance de ce matin a trait à l'élection des membres du Bureau de la Première Commission, c'est-à-dire les Vice-Présidents et le Rapporteur, ainsi qu'à l'organisation des travaux de la Commission durant la cinquante-huitième session. Si je n'entends pas d'objection je considérerai que la Commission souhaite adopter l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Avant d'examiner le premier point de l'ordre du jour, à savoir l'élection des membres du Bureau de la Première Commission, je voudrais attirer l'attention des délégations sur la décision prise par l'Assemblée générale à sa 1935^e séance, le 22 septembre 1971, relative à la procédure à suivre pour l'élection des membres du Bureau des Grandes Commissions. Conformément à cette décision, la présentation des candidatures doit se limiter à une intervention par candidat, après quoi la Commission doit aussitôt procéder à l'élection. La Commission se conformera donc, aujourd'hui, à cette procédure.

Je donne la parole au représentant de la Colombie, l'Ambassadeur José Nicolas Rivas.

M. Rivas (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, en premier lieu, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je tiens à vous renouveler l'appui et la coopération de la délégation colombienne dans l'accomplissement de votre tâche.

J'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Ionut Suseanu, Premier Secrétaire de la Mission permanente de la Roumanie auprès des Nations Unies à New York, à l'un des postes de vice-président du Bureau de la Première Commission au titre du Groupe des États d'Europe orientale. M. Suseanu est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en droit international de l'Académie des sciences roumaine. Pendant plusieurs années il a travaillé dans le domaine du désarmement au Ministère des affaires étrangères de son pays ainsi qu'à la mission roumaine à Vienne. Étant donné ses qualités professionnelles et personnelles je suis persuadé que M. Suseanu occupera ce poste avec

compétence et dévouement et que sa contribution sera précieuse pour mener à bien les travaux de la présente session.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Colombie d'avoir présenté la candidature de M. Ionut Suseanu de la Roumanie au poste de Vice-Président de la Première Commission.

Je tiens à exprimer à l'Ambassadeur José Nicolas Rivas de la Colombie la reconnaissance de la Commission pour sa précieuse contribution aux travaux de la Première Commission en sa qualité de Vice-Président durant la cinquante-septième session.

Il n'y a pas d'autres candidatures. Puis-je dès considérer que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission ne souhaite pas procéder à un vote à bulletins secrets et déclare M. Ionut Suseanu élu au poste de Vice-Président de la Première Commission par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Qatar, M. Jamal Nasser Al-Bader.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, tout d'abord, la délégation du Qatar tient à vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Première Commission durant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale et à vous souhaiter plein succès. Nous sommes certains que, grâce à votre compétence et à la coopération des membres du Bureau, nous atteindrons les objectifs fixés pour la présente session.

C'est pour moi un honneur de présenter la candidature de M. Anouar Ben Youssef, Premier Secrétaire de la Mission permanente de la Tunisie auprès des Nations Unies. J'ai eu le privilège de travailler avec lui pendant de nombreuses années ici même, aux Nations Unies et au sein de notre Commission. Je connais parfaitement son expérience et sa compétence dans les domaines du désarmement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui sont les principaux sujets de préoccupation des Nations Unies.

M. Ben Youssef s'est occupé des affaires de désarmement au sein du ministère des affaires étrangères de la Tunisie de 1994 à 1999. De 1999 à ce

jour il a fait partie de la mission permanente de son pays auprès des Nations Unies et de la Première Commission. Lorsque la Tunisie a été membre du Conseil de sécurité, en 2000 et 2001, M. Ben Youssef a été chargé des dossiers du Timor oriental, de l'Afghanistan, de la Géorgie et du Tadjikistan. En 2003 il a été Vice-président du groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour d'un comité préparatoire sur le désarmement qui pourrait être établi à New York. Il a fait partie de la délégation tunisienne de la cinquante-troisième à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Il a également participé à la Deuxième session de la Conférence des États Parties à la Convention sur les armes chimiques, tenue à La Haye en décembre 1997, et a été membre du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2005.

Nous appuyons la candidature de M. Ben Youssef au poste de Vice-Président. À notre avis, il est le meilleur candidat, ici, pour assumer cette importante responsabilité.

Ma délégation tient à réaffirmer son appui et sa coopération au Président, de la meilleure façon possible, afin d'atteindre les objectifs de la Première Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Qatar d'avoir présenté la candidature de M. Anouar Ben Youssef de la Tunisie au poste de Vice-Président de la Première Commission.

J'exprime à M. Al Bader du Qatar la reconnaissance de la Commission pour la manière compétente avec laquelle il s'est acquitté de sa mission et pour sa précieuse contribution aux travaux de la Première Commission en sa qualité de Vice-Président.

Nous n'avons pas d'autres candidatures. Puis-je dès lors considérer que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur et de la pratique établie, la Commission ne souhaite pas procéder à un vote à bulletins secrets et déclare M. Anouar Ben Youssef élu au poste de Vice-Président de la Première Commission par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, M. Ionut Suseanu.

M. Suseanu (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter sincèrement pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que vous nous guiderez de la meilleure façon tout au long des travaux de la Commission. Je tiens également à vous assurer de notre soutien sans réserve dans l'accomplissement de votre importante tâche.

Qu'il me soit permis de présenter la candidature de M. Suriya Chindawongse de la Thaïlande au poste de Vice-Président de la Première Commission durant la présente session. M. Chindawongse est diplômé du Collège Lafayette en Pennsylvanie dans les domaines des affaires et de l'économie internationales. Il est titulaire d'une maîtrise de droit et de diplomatie de l'École Fletcher de l'Université Tufts, dans le Massachusetts. En 1993, M. Chindawongse a obtenu un doctorat de l'École Fletcher. Il a été attaché à plusieurs départements depuis qu'il a débuté sa carrière au ministère des affaires étrangères de Thaïlande, notamment au département des affaires de l'Asie orientale. Il a également été attaché auprès du ministre des affaires étrangères et du secrétariat permanent. Depuis 2001, il est en poste à New York en qualité de Premier secrétaire de la Mission permanente de la Thaïlande auprès des Nations Unies, s'occupant notamment des affaires de la Première Commission.

M. Chindawongse a fait montre de grandes qualités durant sa collaboration avec la Commission. C'est un excellent collègue qui, selon nous, mérite d'occuper le poste de Vice-Président de la Première Commission pendant la présente session.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Roumanie d'avoir présenté la candidature de M. Suriya Chindawongse de la Thaïlande au poste de Vice-Président de la Première Commission.

Par l'intermédiaire de M. Ionut Suseanu de la Roumanie, je souhaite présenter à M. Razvan Victor Rusu la sincère reconnaissance de la Commission pour sa précieuse contribution aux travaux de la Première Commission en sa qualité de Vice-Président durant la cinquante-septième session.

Nous n'avons pas d'autres candidats. Puis-je dès lors considérer que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission ne souhaite pas procéder à un vote à bulletins secrets et déclare M. Suriya Chindawongse

élu au poste de Vice-Président de la Première Commission par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Je tiens à exprimer mes sincères et chaleureuses félicitations à M. Anouar Ben Youssef, M. Suriya Chindawongse et M. Ionut Suseanu pour leur élection aux postes de Vice-Président de la Première Commission. Je suis certain que grâce à leur expérience et à leurs connaissances dans le domaine du désarmement leur contribution aux travaux de la Commission sera précieuse.

Élection du Rapporteur

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole à M. Mehmet Samsar, Rapporteur de la Première Commission durant la cinquante-septième session.

M. Samsar (Turquie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission.

Je voudrais présenter aujourd'hui la candidature de M. Miguel Carbo, Représentant permanent adjoint de l'Équateur, au poste de Rapporteur. M. Carbo est diplômé de l'Université du nord de l'Illinois où il a étudié les sciences politiques. Il est titulaire de deux maîtrises touchant à la sécurité et au développement ainsi qu'aux affaires politiques et économiques internationales. Il est également titulaire d'un doctorat en relations internationales. Outre les postes éminents qu'il a occupés au ministère des affaires étrangères, il a été en poste en qualité de diplomate à Chicago, Bucarest, Bogota et Rome et à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Ses qualités personnelles et professionnelles font de lui, sans nul doute, le candidat tout désigné pour nous aider à mener à bien les travaux qui nous attendent.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Turquie d'avoir présenté la candidature de l'Ambassadeur Miguel Carbo de l'Équateur au poste de Rapporteur de la Première Commission. Je voudrais également remercier M. Samsar pour son importante contribution aux activités de la Commission en sa qualité de rapporteur durant la cinquante-septième session.

Les membres de la Commission viennent d'entendre le représentant de Turquie présenter la candidature de l'Ambassadeur Miguel Carbo au poste de Rapporteur. Étant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures, puis-je considérer que, conformément à l'article 103 du Règlement intérieur et de la pratique établie, la Commission ne souhaite pas procéder à un vote à bulletin secrets et déclare l'Ambassadeur Miguel Carbo élu en tant que Rapporteur de la Première Commission par acclamation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Je félicite sincèrement l'Ambassadeur Miguel Carbo pour son élection au poste de Rapporteur de la Première Commission. Je l'invite à prendre place au siège qui lui est réservé à la tribune.

À ce stade, je voudrais attirer l'attention des délégations sur l'article 110 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale qui se lit comme suit :

« Les félicitations adressées aux membres du bureau d'une grande commission ne sont présentées que par le Président de la session précédente – ou, en son absence, par un membre de sa délégation – après que tous les membres du bureau de la Commission ont été élus. »

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Francis Butagira, représentant de l'Ouganda, qui s'exprimera au nom de l'Ambassadeur Matia Mulumba Semakula Kiwanuka, Président de la Première Commission durant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à ceux qui ont pris la parole avant moi pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission durant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est certaine que, sous votre direction, la Commission remplira son mandat avec succès. Je tiens à vous assurer, vous-même et le Bureau, de la pleine et entière coopération de ma délégation.

L'Ouganda a présidé la Première Commission durant la précédente session de l'Assemblée générale. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance et notre gratitude à la Commission pour l'appui et la confiance qu'elle nous a manifestés et qui nous ont permis de

nous acquitter avec succès de nos responsabilités. Nous voudrions également remercier M. Sattar, Secrétaire de la Commission, ainsi que les membres du Secrétariat et du Bureau dont la coopération et l'appui ont été précieux pour l'accomplissement de notre mandat. Nous vous souhaitons, à vous-même Monsieur le Président et au Bureau, plein succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ouganda des aimables paroles qu'il a eues à mon égard et à l'égard des autres membres de la Commission. Je lui demande de bien vouloir transmettre, au nom de la Commission et en mon nom personnel, nos félicitations et notre gratitude à l'Ambassadeur Matia Mulumba Semakula Kiwanuka pour la façon remarquable avec laquelle il a présidé les débats de la Première Commission durant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Je donne la parole au représentant de la Tunisie, M. Anouar Ben Youssef.

M. Ben Youssef (Tunisie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, pour votre élection à la tête de notre Commission. Nous vous assurons du plein appui de notre délégation au sein de la Première Commission durant la présente session.

C'est un honneur pour mon pays et pour moi-même d'avoir été choisi par le Groupe des États d'Afrique pour le représenter au sein de la Première Commission au poste de Vice-Président. Je voudrais, à cette occasion, remercier tous les États Membres de notre Commission de la confiance qu'ils ont placée en ma personne pour occuper ce poste. Je voudrais également remercier par avance M. Sattar et tous les membres du secrétariat en les assurant de la pleine coopération de ma délégation. J'espère pouvoir remplir ma tâche en apportant l'appui nécessaire et en apprenant de tous les autres membres durant la présente session.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie, M. Anouar Ben Youssef, Vice-Président de la Commission, des aimables paroles qu'il a eues à mon endroit. Je suis certain de pouvoir compter sur sa coopération active et sur son appui.

Je donne la parole à M. Suriya Chindawongse, représentant de la Thaïlande.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord je tiens à vous féliciter pour votre élection et à vous assurer du soutien de ma délégation et de moi-même dans l'accomplissement de votre tâche. Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de prononcer quelques mots et lorsque je dis « quelques mots », je le pense réellement. Après tout, si le temps de parole de nos chefs de délégations respectifs a été limité à cinq sinon trois minutes dans certaines séances, ici, la semaine dernière, comment pourrais-je me permettre de disposer de plus de temps?

D'abord, je remercie le Groupe des pays d'Asie d'avoir présenté ma candidature, et la Commission de m'avoir élu par acclamation au poste de Vice-Président. J'accepte la confiance que les membres m'ont témoignée avec un sentiment profond de respect mêlé de crainte et un sentiment plus profond encore d'humilité : respect mêlé de crainte car les défis auxquels doit faire face notre Commission, qui est chargée de traiter des importantes questions du désarmement et de la sécurité internationale, s'accroissent constamment; humilité car il faut bien reconnaître qu'aucun Vice-Président, en fait aucun Bureau, ne saurait songer à mener à bonne fin une session de la Première Commission sans la pleine coopération de toutes les parties prenantes qui se trouvent dans cette salle et au-delà.

Tout ce que je peux donc espérer offrir, c'est mon engagement solennel à me mettre au service de la Commission avec sincérité, dévouement et persévérance, en souhaitant que le 7 novembre, date de la clôture officielle de nos travaux, nous ayons le sentiment d'avoir modestement contribué à faire avancer les objectifs du désarmement et de la sécurité internationale.

Je mettrai un terme aux deux minutes que je me suis octroyées en remerciant de nouveau tous les membres pour l'honneur qu'ils ont bien voulu faire à mon pays et à moi-même en m'élisant au poste de Vice-Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Thaïlande, M. Suriya Chindawongse, Vice-Président de la Commission, des aimables paroles qu'il a eues à mon égard et à l'égard des autres membres du Bureau. J'espère faire écho aux sentiments qu'il a exprimés et, de mon côté, je suis certain de

pouvoir compter sur son appui et son active coopération.

Je donne la parole à M. Ionut Suseanu, représentant de la Roumanie.

M. Suseanu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, une fois encore je voudrais vous féliciter pour votre élection au poste de Président de la Première Commission et vous assurer de ma coopération et de mon soutien sans réserve durant la présente session. En même temps, je voudrais exprimer ma sincère gratitude aux membres du Groupe des États d'Europe orientale qui ont appuyé ma candidature à ce poste, et aux représentants ici présents qui m'ont élu Vice-Président de la Première Commission. Je tiens à les assurer de ma coopération sans réserve, de l'attitude de transparence dont je ferai preuve durant les travaux de la Commission et de ma détermination à contribuer au résultat fructueux des prochains débats de la Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ionut Suseanu, représentant de la Roumanie, Vice-Président de la Commission, des aimables paroles qu'il a eues à mon endroit et je souhaite faire écho aux sentiments qu'il a exprimés. Je suis certain de pouvoir compter sur son appui et sur sa coopération.

Je donne la parole à M. Miguel Carbo, représentant de l'Équateur, nouvellement élu Rapporteur de la Commission.

M. Carbo (Équateur) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection si méritée. C'est pour moi-même et mon pays un honneur d'avoir été choisi par mon groupe régional et d'avoir été élu par les membres au poste de Rapporteur de la Commission. Je remercie également le représentant de la Turquie d'avoir bien voulu présenter ma candidature. Je me réjouis de coopérer avec vous, Monsieur le Président, et avec les autres membres du Bureau dans le but de mener à bien les travaux de la Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Première Commission de ses observations très généreuses et de sa détermination à coopérer étroitement avec moi-même et avec les autres membres de la Commission. Je suis certain de parler non seulement en mon nom mais également au nom des Vice-Présidents et du secrétariat de la Commission en

affirmant qu'il est de notre intention de travailler en étroite coopération avec lui durant la présente session.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer au point suivant de l'ordre du jour : l'organisation des travaux de la Commission pour la cinquante-huitième session.

Je voudrais d'abord attirer l'attention des délégations sur le document A/C.1/58/1, contenant la lettre datée du 19 septembre 2003 adressée au Président de la Première Commission par le Président de l'Assemblée générale et l'informant que l'Assemblée générale, à sa deuxième séance plénière, avait décidé d'attribuer pour examen à la Première Commission 19 points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale.

Avant de détailler plus avant le programme de travail et le calendrier tels que proposés, je voudrais préciser que ce programme de travail et ce calendrier ont été préparés en nous inspirant de la pratique antérieure ainsi que d'un certain nombre d'initiatives émises au cours des années précédentes, notamment de la décision 52/416 B de l'Assemblée générale ayant trait à la rationalisation des travaux de la Première Commission. À ce propos, j'ai également tenu compte du paragraphe 36 de l'annexe à la résolution 51/241, qui se lit comme suit :

« La Première Commission et la Quatrième Commission ne siégeront pas en même temps; elles pourront envisager de se réunir l'une à la suite de l'autre durant la session ordinaire de l'Assemblée générale »

Conformément à la pratique établie, la Première Commission abordera ses travaux de fond, comme indiqué dans le programme de travail et le calendrier proposés (document A/C.1/58/CRP.1/Rev.1), le lundi 6 octobre 2003. Compte tenu de la date de clôture prévue, les délégations se rappelleront également qu'en vertu de la décision 52/416 B, il a été convenu que la Première Commission fera tout son possible pour mener et achever ses travaux de fond en utilisant au mieux le temps et les ressources dont elle dispose, c'est-à-dire pas moins de 30 séances, et en respectant un délai n'excédant pas cinq semaines. Pour ces raisons, je m'efforcerai – avec, bien sûr, l'aide et la coopération des membres – de terminer les travaux de

la Commission, comme recommandé par l'Assemblée générale, le vendredi 6 novembre 2003 au plus tard.

En conséquence, la session de fond de la Première Commission se déroulera du lundi 6 octobre au vendredi 6 novembre. Ainsi, la Commission disposera d'un maximum de 26 séances pour examiner les points de l'ordre du jour qui lui ont été attribués par l'Assemblée générale. Je signalerai à cet égard que, l'année dernière, sur les 30 séances dont la Commission disposait, elle en a utilisé 23. Je crois donc que si nous faisons des efforts concertés et sincères pour utiliser efficacement nos ressources, nous pourrons mener notre tâche à bien sans trop de difficultés.

À la suite des consultations que j'ai menées, et m'inspirant de l'expérience acquise au long des années, j'en suis arrivé au programme de travail et au calendrier dont disposent les membres de la Commission et sur lesquels j'attire leur attention. Il convient d'observer que l'examen des points attribués à la Première Commission se déroulera en trois étapes, selon la pratique suivie depuis plusieurs années et comme précisé dans le programme de travail et le calendrier proposés.

Comme je l'ai déjà dit, la Commission abordera sa session de fond le lundi 6 octobre et tiendra un seul débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale qui lui ont été attribués. En tout, 10 séances – du lundi 6 octobre au vendredi 17 octobre – seront consacrées à cette étape des travaux de la Commission. La liste des orateurs pour cette phase est ouverte, et un certain nombre de représentants ont déjà inscrit leurs noms. Je demande aux délégations désireuses de prendre part au débat général de bien vouloir s'inscrire dans les meilleurs délais. En outre, il convient de souligner que la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale sera close le lundi 6 octobre à 18 heures.

Je demande aux membres de la Commission de bien vouloir, dans la mesure du possible, limiter leurs interventions à 10 minutes pour ceux qui s'exprimeront au titre de leur représentation nationale et à 15 minutes pour ceux qui prendront la parole au nom de plusieurs délégations afin de permettre à toutes les délégations désireuses de participer au débat général de le faire dans le temps restreint prévu à cet effet.

L'étape suivante des travaux de la Commission sera consacrée à l'examen thématique des questions débattues ainsi qu'à la présentation et à l'examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Cette étape de nos travaux se déroulera sur une période allant du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre, et six séances seront prévues à cet effet. J'espère que les délégations feront des observations précises sur les questions examinées à ce stade de nos travaux.

Afin d'avoir un débat structuré et d'utiliser pleinement les services de conférences je préparerai, à l'issue des consultations nécessaires, un calendrier indicatif fondé sur la pratique établie de la Commission pour la deuxième étape de ses travaux. Le document indicatif sera mis à la disposition des délégations dès que possible. Dans le but de faciliter les travaux de la Commission, d'accorder suffisamment de temps aux délégations pour leur permettre de procéder à des consultations et aussi de donner au Secrétariat le temps nécessaire pour le traitement des projets de résolution dans les six langues officielles, la date limite de présentation des projets de résolution et de décision sera fixée au mercredi 15 octobre à 18 heures. Avec la coopération de la Commission, j'ai l'intention de m'en tenir à cette date et je demande aux délégations de bien vouloir faire de même.

J'encourage les États membres à présenter leurs projets de résolution et de décision le plus rapidement possible pour permettre aux délégations d'obtenir les instructions nécessaires auprès de leur capitale et de mener des consultations à cet égard pour que les textes qui seront définitivement adoptés traduisent le plus grand consensus. La présentation des projets de résolution à une date rapprochée permettra également aux membres de la Commission de faire des observations sur ces textes lors de la deuxième étape des travaux prévue à cette fin.

En outre, il est indispensable que les délégations présentent le plus tôt possible les projets de résolution susceptibles d'avoir des incidences sur le budget-programme pour permettre au Secrétariat d'étudier en temps voulu ces incidences. La Commission pourrait ainsi se prononcer sur ces textes en respectant la date limite fixée impérativement pour leur présentation à la Cinquième Commission. À cet égard, j'informe les délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la

Cinquième Commission doivent disposer d'un temps suffisant pour examiner les incidences sur le budget-programme des projets de résolution avant que ceux-ci ne soient soumis à l'examen de l'Assemblée.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, la troisième étape de nos travaux – décisions relatives à tous les projets de résolution et de décision – se déroulera du lundi 27 octobre au vendredi 7 novembre. Conformément au programme de travail et au calendrier proposés, 10 séances ont été prévues pour cette étape. L'année dernière la Commission a terminé l'examen de tous les projets de résolution et de décision – respectivement 52 et 2 – en seulement sept séances.

J'ai l'intention de maintenir, durant la présente session, la procédure de vote prévoyant le groupement des projets de résolution. Je présenterai en temps voulu des propositions concrètes à ce sujet.

Je pense que sur la base du programme de travail et du calendrier proposés dont disposent les délégations, la Commission sera en mesure d'examiner efficacement, dans le temps imparti, tous les points de l'ordre du jour qui lui ont été attribués et de mener ses travaux à bien d'ici le vendredi 7 novembre au plus tard. Je voudrais également rappeler aux délégations qu'il convient de faire montre de la souplesse voulue dans la mise en œuvre du programme de travail et du calendrier proposés – et ce, bien entendu, dans le seul but d'améliorer l'organisation de nos travaux.

Comme les membres s'en souviendront, le projet de programme de travail et de calendrier proposé a été examiné et approuvé ad referendum lors de la réunion officieuse de la Commission, le jeudi 18 septembre 2003. Puis-je donc considérer que la Commission approuve le programme de travail et le calendrier proposés?

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre élection. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Je voudrais faire deux observations. La première a trait à l'annexe au document A/C.1/58/1 où figure la liste des questions renvoyées à la Première Commission. Dans cette liste, le point 12 qui se rattache au point 73 de l'ordre du jour, comprend un

paragraphe entre crochets relatif à une recommandation de l'Assemblée générale concernant ce point. J'aimerais avoir un éclaircissement sur cette recommandation. S'agit-il d'établir un précédent visant à inclure une recommandation dans les points de l'ordre du jour alors qu'il ne s'agit pas d'un point à proprement parler? Tel est ma première observation.

Ma deuxième observation porte sur le contenu de cette recommandation bien qu'elle n'ait pas été débattue de façon détaillée au sein du Bureau. Pour une bonne compréhension des choses j'aimerais avoir un éclaircissement de la part du Président – ou peut-être, par son intermédiaire, de la part des délégations qui ont proposé ladite recommandation – de façon à savoir ce qu'il convient d'entendre par « certaines parties » du rapport dont il est question au point 12. J'ai ce rapport sous les yeux. Il est très long – 127 pages – et comporte différentes parties. Je me reporterai, par exemple, à celle qui mentionne le nombre d'États n'ayant pas encore conclu d'accords de garantie. Il y a ainsi bon nombre d'exemples. Ce même point 12 est divisé en sous-points. Comme je l'ai dit, j'aimerais avoir une explication précise pour que nous soyons tous bien informés.

Le Président (*parle en anglais*): Je rappellerai qu'il est question en ce moment du programme de travail et du calendrier de la Commission tels que proposés, et qui font l'objet du document A/C.1/58/CRP.1/Rev.1 dont j'allais proposer l'adoption. Le point soulevé par le représentant de la République islamique d'Iran a été effectivement décidé par l'Assemblée générale à sa deuxième séance plénière, sur recommandation du Bureau. En ce sens, la décision a, en fait, d'ores et déjà été prise.

Je voudrais également rappeler que la question soulevée est l'une de celles qui ont été traitées par la plénière de l'Assemblée générale, conformément à la procédure établie. Si l'on se reporte aux décisions prises par l'Assemblée générale à ses cinquante-sixième et cinquante-septième sessions, on se souviendra que le point en question, ou les parties qu'il contient, ont été renvoyées à la Première Commission dans le passé. À cet égard, l'Assemblée s'était strictement conformée à la pratique établie. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, il s'agit pour le moment de l'adoption du programme de travail et du calendrier de la Commission tels que proposés, et non du renvoi de questions à la Commission, ce qui a été effectivement décidé par l'Assemblée.

Cette explication donne-t-elle satisfaction au représentant de la République islamique d'Iran?

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, pour cette précision. Je comprends tout à fait votre explication et je peux accepter cette manière de voir. Cependant, je voudrais juste faire part de notre préoccupation étant donné que les questions de cette nature ont toujours été adoptées à la suite de consultations entre les membres de la Première Commission. En ce qui la concerne, notre délégation n'a pas eu connaissance de telles consultations. Nous voulons simplement exprimer notre préoccupation et nous reviendrons certainement plus en détail sur ce sujet au cours des débats de la Première Commission.

M. Durrani (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission.

Je regrette d'avoir à prendre la parole alors que le Président souhaiterait traiter du programme de travail, mais je voudrais simplement lui demander de nous donner quelques précisions sur la question de l'ordre du jour mentionnée au point 12 de l'annexe au document A/C.1/58/1. D'abord, sous quel point de l'ordre du jour la décision de l'Assemblée relative au rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit-elle être placée? Ensuite, le point 14 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale concerne le rapport de l'AIEA. Qu'advient-il alors de ce point 14 en tant que tel, qui a trait à ce sujet?

L'annexe au document A/C.1/58/1 énumère les points précis de l'ordre du jour, notamment le point 12 qui comprend des sous-points allant de a) à z). L'ordre du jour en compte d'autres. Le point 12 a trait au rapport de l'AIEA (document A/58/312). Je me pose donc la question de savoir si le rapport sera examiné en tant que point de l'ordre du jour ou s'il deviendra une sorte de rapport proposé à la lecture de la Première Commission, mais alors en vertu de quel précédent? Même si l'Assemblée générale s'est prononcée sur cette question, a-t-elle pris en considération, en tant que tel, le point 14 de l'ordre du jour qui a trait au rapport de l'AIEA?

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de nous prononcer sur la question à l'examen, je voudrais faire observer que le point 14 de l'ordre du jour de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale

sera traité en plénière. Conformément à notre façon de procéder, les parties du rapport de l'AIEA seront examinées au titre du sous-point pertinent du point 73 de l'ordre du jour, intitulé « Désarmement général et complet ». Cela est tout à fait conforme à la pratique établie et aux précédents.

M. Durrani (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président je vous remercie beaucoup de votre explication. Néanmoins, une fois encore, la question posée est la suivante : quels sont les points pertinents en vertu desquels le rapport de l'AIEA prendrait le pas sur ces points? Il s'agit non seulement d'une question de procédure mais d'une question de fond. Les statuts de l'AIEA sont très clairs. Comment pourraient-ils prendre le pas sur des points de l'ordre du jour qui sont eux-mêmes des points autonomes traitant de questions précises?

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la procédure à suivre à cet égard, au fur et à mesure que nous avancerons dans nos travaux et que les différents sous-points du point 73 de l'ordre du jour, intitulé « Désarmement général et complet », seront examinés par la Commission, les parties pertinentes du rapport de l'AIEA seront discutées. Ainsi, au titre du sous-point w) – « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive » – les parties pertinentes du rapport de l'AIEA seront prises en compte. Quant à la question du représentant du Pakistan portant sur le fait de savoir quelles sont les parties dont il s'agit, je ne suis pas en mesure d'y répondre maintenant. En outre, nous sommes sur le point d'adopter le calendrier relatif à notre programme de travail. Nous apporterons une réponse distincte à la question posée. Cette question a effectivement fait l'objet d'une décision de l'Assemblée générale à sa deuxième séance plénière. J'espère que nous allons maintenant pouvoir nous prononcer sur notre programme de travail et sur notre calendrier.

M. Durrani (Pakistan) (*parle en anglais*) : Eu égard aux explications fournies par le Président sur le sous-point w) du point 73 de l'ordre du jour, si nous étudions la résolution pertinente nous constatons qu'elle n'a aucun lien avec la question. Ainsi nous pourrions reporter l'examen de la partie du point 12 mise entre crochets à un débat ultérieur afin que nous puissions avancer. L'important est qu'il n'y ait aucune ambiguïté et qu'une question de caractère juridique telle que l'AIEA et son rapport, ne déborde pas sur

d'autres questions, étant entendu que ce rapport est lui-même complet et examiné au titre de son propre point de l'ordre du jour – à moins que nous n'en décidions, ou que l'Assemblée générale n'en décide, autrement suivant le règlement intérieur.

Je demanderai donc au secrétariat de nous fournir un règlement intérieur précis pour déterminer au titre de quelle règle les points de l'ordre du jour se chevauchant doivent être examinés, notamment où situer les questions qui débordent d'un point, et qui sont par ailleurs pertinentes. Ce sujet peut être étudié dans le cadre du débat général mais lorsque nous parlons de résolutions ou de décisions précises, il convient d'appliquer des règlements précis.

M. Namakando (Zambie) (*parle en anglais*) : Nos observations vont tout à fait dans le sens de celles du représentant du Pakistan. Nous ne trouvons vraiment guère intéressant d'établir ce genre de précédent. Selon nous, la meilleure façon de procéder aurait été d'avoir un débat très clair sur l'ensemble du rapport plutôt que sur certaines parties de celui-ci alors même que la plupart d'entre nous n'en ont pas eu connaissance auparavant.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler aux délégations que, conformément à l'ordre du jour agréé au début de la présente séance, nous devons examiner le programme de travail et le calendrier de la Commission tels que proposés. La question soulevée, qui est importante et préoccupe un certain nombre de délégations, a effectivement fait l'objet d'une décision de l'Assemblée générale à sa deuxième séance plénière.

Je donne maintenant la parole aux orateurs inscrits sur ma liste. Je leur demanderai d'être brefs afin de nous permettre de passer rapidement à l'adoption de notre programme de travail et de notre calendrier.

M. Issa (Égypte) (*parle en anglais*) : Je me permets de féliciter les membres du Bureau qui ont été élus ce jour.

Je serai bref car je ne veux en aucun cas ralentir le rythme des travaux.

La question actuellement à l'examen est réellement une question de fond qui aura une incidence sur les travaux de la Première Commission non seulement durant la présente session mais les sessions

à venir. Pour être franc, c'est seulement aujourd'hui – lorsque je l'ai reçu à mon bureau avant de venir ici – que j'ai eu la possibilité de lire le document en question. S'il en avait été autrement cette question aurait pu être examinée plus tôt. Néanmoins Selon moi, nous sommes saisis d'une question qui établira un précédent. Je pense également qu'il existe une possibilité que nous ne devrions pas complètement écarter et que le Bureau a peut-être été au-delà de ses prérogatives en faisant cette recommandation à l'Assemblée générale. Il ne s'agit pas d'une déclaration décisive; j'évoque simplement cette possibilité. Nous devrions examiner très attentivement la question avant d'adopter la partie entre crochets figurant au point 12 de l'annexe au document A/C.1/58/1.

Il s'agit d'une question de fond qui aura sans nul doute une incidence importante sur les travaux de la Première Commission durant la présente session et les sessions à venir. Je suis donc tout disposé à apporter mon aide de quelque manière que ce soit pour envisager d'autres possibilités afin de nous permettre d'avancer dans nos travaux de ce jour, notamment celle d'adopter partiellement l'ordre du jour en excluant la question figurant au point 12 jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée à cet égard ainsi que celle de renvoyer la question à l'Assemblée générale pour déterminer si elle mérite un plus ample examen en plénière.

Je regrette que mon intervention n'ait peut-être pas facilité nos travaux et n'ait pas été dans le sens où le souhaitait le Président. Mais, à mon avis, il n'y a pas d'autre manière d'évoquer la question dont nous sommes saisis, car il s'agit d'une question de fond très importante.

M. Rowe (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Le Président a précédemment précisé que le document A/C.1/58/1 « Questions renvoyées à la Première Commission » était un document de l'Assemblée générale. Notre Commission est un organe de l'Assemblée générale, et je ne crois pas que nous puissions étudier ici les questions de fond inscrites à l'ordre du jour. À mon avis, les questions de fond qui ont été soulevées par d'autres délégations, ce que nous comprenons parfaitement, devraient être examinées lorsque nous en viendrons au groupement des questions

– probablement lors du débat thématique – afin de déterminer exactement où elles doivent être placées. Cependant, pour ce qui est de la procédure, je ne crois pas que la Commission puisse renvoyer ce document à l'Assemblée générale.

Le Président a mentionné – et il peut souhaiter le souligner – le fait qu'il s'agit d'un document de l'Assemblée. Nous ne pouvons ni le modifier, ni le renvoyer. Le mieux serait d'examiner les questions concrètes qui ont été soulevées lorsque nous procéderons au groupement des questions. Nous attendons avec intérêt la suggestion du Président en ce qui concerne ce groupement. Je rappelle que, lors de la réunion officieuse de la Commission, j'ai soulevé la question du nombre de séances consacrées à cet effet. Nous nous sommes rangés à la suggestion du Président de faire preuve d'un peu plus de souplesse afin de centrer davantage notre attention sur les questions de fond lorsque nous passerons à la deuxième étape de notre programme de travail.

Je me permettrai donc de proposer que nous entamions l'examen et l'adoption du programme de travail et du calendrier proposés et que nous reportions toute nouvelle discussion détaillée du point de l'ordre du jour.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): En fait, ce qui nous préoccupe principalement c'est le manque de transparence sur cette question particulière dont j'ignore qui l'a établie. La lettre du Président de l'Assemblée générale (A/C.1/58/1) a trait au document A/28/250, c'est-à-dire le rapport du Bureau. La section énumérant les points de l'ordre du jour ne comporte pas la partie entre crochets figurant au point 12 de l'annexe au document A/C.1/58/1. Cette partie se rapporte au paragraphe 55 du rapport du Bureau qui contient la recommandation faite par lui.

Notre expert auprès du Bureau avait pensé tout d'abord qu'il s'agissait d'une simple recommandation visant à porter, pour une raison ou pour une autre, la question à l'attention de la Première Commission – mais non pas à la mettre au même niveau que d'autres questions de l'ordre du jour. Tel est le problème qui se pose aujourd'hui. Espérons que nous pourrons le régler au cours de nos débats. Il s'agit en effet d'une importante question de fond et pas seulement de procédure.

Le Président (*parle en anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais simplement, comme vient de le faire le représentant de la République islamique d'Iran, renvoyer les représentants au paragraphe 55 du document A/58/250 relatif au point 73 de l'ordre du jour. Le Bureau a effectivement décidé de recommander que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique relatives à la question relevant du point 73 de l'ordre du jour soient portées à l'attention de la Première Commission dans le cadre de son examen dudit point. À sa deuxième séance plénière, l'Assemblée générale a suivi cette recommandation et a renvoyé ces parties du rapport à la Première Commission. Cette recommandation figure dans l'annexe au document A/C.1/58/1 sur la liste des questions renvoyées à la Première Commission.

Comme l'a fait remarquer l'Ambassadeur de la Sierra Leone, il s'agit d'une décision adoptée par l'Assemblée générale. Bien que celle-ci se rapporte, en fin de compte, à une question de fond, il s'agit pour nous aujourd'hui de centrer notre activité sur l'adoption de notre programme de travail et de notre calendrier tels que proposés. Le représentant du Pakistan a fait observer que plusieurs questions se recoupent dans les travaux de la Première Commission ainsi que dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale dans son ensemble. Je suis d'accord avec lui. J'espère que l'Assemblée pourra, avec le temps et l'appui de toutes les délégations, rendre l'ordre du jour plus transparent et réduire les chevauchements. Après l'adoption de notre programme de travail et de notre calendrier je ferai quelques observations portant sur les méthodes de travail et l'ordre du jour de la Première Commission. Il s'agit là de questions auxquelles, je l'espère, nous pourrons consacrer quelque temps durant la présente session.

M. Suseanu (Roumanie) (*parle en anglais*): Comme le Président l'a souligné très justement, le rapport de l'AIEA (A/58/250) sera présenté dans son ensemble à l'Assemblée générale pour y être examiné. Certaines parties du rapport relèvent, effectivement, des travaux de la Première Commission – notamment la question du placement des matériaux entrant dans la fabrication des armes nucléaires sous le contrôle de l'AIEA sur une base volontaire dans le cadre de la mise en œuvre d'arrangements ou de mesures de désarmement nucléaire bilatéraux. En revanche, d'autres parties du rapport ne relèvent pas de nos

travaux – notamment celles relatives à la coopération technique, à la gestion des déchets, à la sécurité nucléaires et autres.

Je propose que nous adoptions le programme de travail et que nous mettions de côté la partie entre crochets telle qu'elle figure dans le texte.

M. Issa (Égypte) (*parle en anglais*) : Je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Commission. Je ferai juste deux observations très précises et qui complètent ma précédente intervention.

Premièrement, je me souviens qu'il y a 10 ou 11 ans, en 1992 ou 1993, un cas identique s'est présenté à la Troisième Commission au sein de laquelle je travaillais à l'époque. Il me faudrait revenir en détail sur la façon dont ce cas a été réglé. Toujours est-il que l'Assemblée générale a réexaminé sa décision. Donc, puisque l'Assemblée générale ne peut d'elle-même revenir sur sa décision, le règlement intérieur peut, je pense, le lui permettre. Je viens d'évoquer un précédent vieux de 10 ou 11 ans. Je pense qu'il serait souhaitable que le Président demande au Secrétaire de la Commission de nous faire connaître exactement ce que le règlement intérieur permet ou non et de nous préciser ce que les commissions auxiliaires peuvent faire au regard des questions qui lui ont été renvoyées par la plénière.

Deuxièmement, je prends note de l'observation de notre collègue roumain mais je pense également, comme plusieurs délégations l'ont dit, qu'il s'agit d'une très importante question de fond. Le texte entre crochets figurant au point 12 de l'annexe au document A/C.1/58/1 se lit comme suit :

« L'Assemblée générale a décidé que certaines parties du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/58/312) qui portent sur la question relevant du point 73 seraient portées à l'attention de la Première Commission dans le cadre de son examen du point 73. »

Si je devais interpréter ce texte d'un point de vue juridique, je dirais que le membre de phrase « seraient portées à l'attention de la Première Commission » laisse entendre qu'il n'appartiendrait pas à la Commission de déterminer quelles sont les questions pertinentes mais plutôt qu'il appartiendrait à la plénière de l'Assemblée d'attirer notre attention sur ces questions.

Par ailleurs, en ce qui concerne le point 73 de l'ordre du jour, notre examen de ce point et de tous les autres commencera le premier jour de nos travaux de fond, le 6 octobre, lorsque nous entamerons le débat général. Il me semble donc qu'avant le 6 octobre nous devrions savoir de façon précise quelles sont les parties pertinentes du rapport qui doivent être portées à notre attention.

Je pense qu'il ne s'agit pas d'une question aussi simple qu'il peut y paraître en jetant un œil rapide sur le texte de ce point 12. Il s'agit d'une question importante. Notre collègue roumain a attiré notre attention sur certains aspects des activités de l'AIEA qui peuvent ou non être pertinents, mais les activités de l'Agence durant l'année dernière comportent d'autres aspects dont certains revêtent un caractère hautement politique et certains sont examinés soit par le Conseil de sécurité, soit par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Je pense qu'il faut étudier la question dans son ensemble avec la plus grande prudence.

Je voudrais mettre en garde contre une décision trop rapide. Je souhaiterais demander au Secrétariat – par votre intermédiaire, Monsieur le Président, bien que je ne veuille pas abuser de votre temps – de nous faire savoir ce que le règlement intérieur permet et ce qu'il ne permet pas, afin que nous puissions régler cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au Secrétaire de la Commission, je voudrais simplement rappeler que la question dont il s'agit a été officiellement adoptée par l'Assemblée générale et qu'il n'appartient donc pas à la Commission de la réadopter. Nous examinons actuellement notre programme de travail pour la présente session – l'organisation du débat général, la présentation des projets de résolution et la durée du débat thématique ainsi que le nombre de séances consacrées à la prise de décision sur tous les projets de résolution, entre autres.

Je reconnais que la question soulevée est d'une très grande importance aux yeux d'un certain nombre de délégations. Cependant je rappelle à nouveau à la Commission que l'Assemblée générale a officiellement adopté l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session et, ce faisant, s'est également prononcée sur le renvoi de divers points l'ordre du jour aux six Grandes Commissions ainsi que sur ceux qui seront examinées directement en plénière.

Je donne la parole au représentant du Pakistan.

M. Durrani (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je prie la Commission de bien vouloir m'excuser de prendre à nouveau la parole. Pour ce qui est de la procédure, un rapport est la conséquence d'une résolution ou d'une décision, et non pas l'inverse. On ne présente pas d'abord un rapport pour prendre ensuite une décision. Je le répète : tout rapport est la conséquence d'une décision ou d'une résolution portant sur un point précis de l'ordre du jour.

J'ai soulevé une question de procédure car je dois informer ma capitale que le point 12 de l'annexe au document A/C.1/58/1 contient une partie entre crochets qui a trait à un rapport, mais que ce rapport n'appuie aucune résolution. Il s'agit par conséquent d'une question de procédure que je sou mets au Secrétariat.

Vous nous avez fait observer, Monsieur le Président, que la question avait été adoptée par l'Assemblée générale. Néanmoins des erreurs peuvent parfois se produire. Il semble que ce soit le cas. Il est toujours possible de rectifier de telles erreurs en soumettant de nouveau la question à l'Assemblée générale. La Première Commission peut le faire s'il y a confusion ou blocage sur une question particulière. Je soulève ce point de procédure car une résolution peut nécessiter un rapport, mais un rapport ne peut nécessiter une résolution.

Dans le cas présent, on nous a dit qu'il y avait un rapport. Mais où se trouve la résolution? Elle figure au point 14 de l'ordre du jour qui a trait au rapport de l'AIEA. La Première Commission est donc l'instance appropriée pour traiter de ce point de l'ordre du jour. Ainsi, il s'agit en l'espèce d'une question de procédure. Le contenu du rapport ne me pose pas de problème. Néanmoins, il me faut convaincre les experts de ma capitale – et je suis certain qu'il en sera de même pour les représentants d'autres États Membres – du bien-fondé de la place de cette déclaration précise dans un point précis de l'ordre du jour ou dans une résolution précise. Il ne s'agit pas d'une question de fond mais d'une question de procédure qui peut être source de grande confusion.

Nous avons évoqué le sous-point w) du point 73 de l'ordre du jour. Une fois encore, le sous-point w) n'a pas trait au fond. Il a trait simplement à la partie préambulaire – qui elle-même se rapporte au non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Ainsi nous devrions faire intervenir la Charte; puis nous

devrions débattre de la Charte. Dans les Objectifs du développement du Millénaire il est également question de paix et de sécurité – nous devrions donc faire intervenir tout cela. Or, je parle ici d'une décision précise. Où se trouve-t-elle? Cette décision précise doit découler d'une résolution. La partie entre crochets ne se rattache à aucune résolution – elle n'y aurait d'ailleurs pas sa place.

C'est pourquoi, afin de clarifier les choses, cette question doit être renvoyée d'abord au Comité juridique puis à l'Assemblée générale. La Première Commission peut d'ailleurs recommander cette manière de procéder.

Le Président (*parle en anglais*) : À la suite d'un entretien avec le Secrétaire de la Commission, je voudrais apporter les précisions suivantes : la question qui vient d'être soulevée est de nature complexe et devra donc être soumise au Conseiller juridique du Secrétariat pour ce qui est du règlement intérieur et de son interprétation. Pour être tout à fait franc, il s'agit là d'une question très délicate en termes de procédure – bien que, naturellement, le fond soit ailleurs. Mais en raison du caractère complexe et délicat du point soulevé il nous faut consulter le Bureau des affaires juridiques sur un possible renvoi à l'Assemblée de la question dans son ensemble.

Par ailleurs, je voudrais simplement faire observer que, lorsque la Commission examinera le point 73 de l'ordre du jour – « Désarmement général et complet » – il appartiendra aux États Membres au cours de notre débat général et, ensuite, durant les autres étapes de nos travaux, de traiter comme il conviendra des parties du rapport de l'AIEA relatives au désarmement général et complet. Malheureusement, à ce stade, je ne suis pas en mesure d'indiquer avec précision quelles sont les parties qui relèveraient du point 73, « Désarmement général et complet ». Le titre du point de l'ordre du jour forme un tout et il est donc difficile de repérer avec exactitude celles des parties du rapport annuel de l'AIEA (document A/58/312) qui seraient prises en compte pour cet examen. En définitive, il appartiendra aux États Membres d'en juger.

J'espère que, pour le moment, mes observations donneront satisfaction aux délégations qui ont exprimé leur préoccupation. Cette question devra être réexaminée.

Puis-je considérer que nous pouvons maintenant procéder à l'adoption de notre programme de travail et de notre calendrier?

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, est-ce selon l'interprétation de la Commission – et non selon une décision – que, au titre de ce point de l'ordre du jour, comme vous l'avez mentionné, toute délégation peut attirer l'attention de la Commission sur quelle que partie que ce soit du rapport? Dans le cas présent, la formulation est imprécise. Il est dit que certaines parties seraient portées à l'attention de la Première Commission. Il n'est pas indiqué clairement qui doit attirer l'attention de la Première Commission sur ces parties.

S'il s'agit de l'interprétation de la Commission, nous pouvons nous ranger à ce que vous avez dit, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*): Je ne suis pas l'arbitre de l'application du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Je suis simplement le Président de la Première Commission, mais si nous nous penchons sur cette question sur la seule base de la documentation dont nous disposons, nous constatons que le point renvoyé à la Première Commission s'intitule « Désarmement général et complet ». Telle est ma première observation.

Par ailleurs, nous disposons d'une décision de l'Assemblée générale selon laquelle certaines parties du rapport annuel de l'AIEA relevant de cette question précise de l'ordre du jour « seraient portées à l'attention de la Première Commission ». Telle est ma deuxième observation.

J'en viens à ma troisième et dernière observation. Ce sont les États Membres dont l'attention sera attirée sur ces parties pertinentes du rapport. Puisque nous en sommes au point de l'ordre du jour relatif au désarmement général et complet, il appartiendra en dernier ressort aux États Membres de déterminer quelles sont les parties du rapport annuel de l'AIEA qui tomberaient sous le coup du point 73 de l'ordre du jour.

Comme je l'ai dit, je ne me pose pas en arbitre pour apprécier la gravité de cette question et je suis prêt à être contredit. J'essaie simplement d'avoir le meilleur jugement possible sur la base des documents et décisions dont nous disposons. Telle est la conclusion que je serais tenté de tirer. Si ces

observations donnent satisfaction à la Commission, nous pourrions maintenant passer à l'adoption de notre programme de travail et de notre calendrier.

Puis-je considérer que la Commission approuve le projet de programme de travail et de calendrier tels que proposés dans le document A/C.1/58/CRP/Rev.1.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Comme je l'ai dit à notre réunion organisationnelle officieuse du 18 septembre, je me propose, outre ce qui a été indiqué dans le programme de travail et dans le calendrier officiels, d'organiser des consultations officieuses de la Commission sur les méthodes de travail et l'ordre du jour. Ces consultations auront lieu après la conclusion du débat général et avant l'ouverture du débat thématique, vraisemblablement vers la fin de la deuxième semaine de la session. Les services d'interprétation nécessaires seront fournis et j'espère que nous pourrions nous réunir dans l'une des salles de conférence un peu plus petites pour faciliter une discussion interactive.

Je précise que ces consultations officieuses auront pour seul but de voir si les membres de la Première Commission peuvent trouver un terrain d'entente afin de rendre nos travaux plus efficaces et plus pertinents. Le Président de l'Assemblée générale tout comme le Secrétaire général ont demandé que soient renforcées les institutions multilatérales, notamment l'Assemblée générale. En outre, l'Assemblée générale a, de son côté, à plusieurs reprises, décidé d'améliorer ses méthodes de travail, dont celles de ses Grandes Commissions. Un multilatéralisme efficace et sérieux n'est possible que si les mécanismes multilatéraux eux-mêmes fournissent une variante précise et crédible aux solutions unilatérales ou plurilatérales.

Comme je l'ai promis le 18 septembre, le Bureau communiquera à la Commission, préalablement aux consultations officieuses, une liste des questions proposées à la discussion. Cela permettra d'avoir un échange structuré. Cependant, plutôt que de chercher à présenter à la Commission un ensemble de solutions toute prêtes, le Bureau fournira des questions et certains sujets de réflexion. Il appartiendra alors aux membres de la Commission de présenter leurs vues sur ces questions. Après quoi, j'espère que nous aurons une idée plus précise des propositions qui pourraient recevoir l'appui des États Membres pour ce qui est de

la revitalisation de nos travaux. À cet égard, le Bureau se tiendra naturellement prêt à faciliter tout nouvel accord.

Sur quel genre de questions devrions-nous alors faire porter nos discussions au cours de ces consultations officieuses – ou plutôt, de quelles questions devrions-nous discuter au cours de ces consultations officieuses? Sans préjuger la liste que fournira le Bureau, ces questions pourraient, entre autres, être les suivantes.

Premièrement, pourrions-nous utiliser plus efficacement le temps alloué à la Commission? La Commission devrait-elle, notamment, se livrer à un débat général plus intensif et plus condensé en faisant se réunir l'une à la suite de l'autre la Première et la Quatrième Commissions, tout au moins au début de la session? De même, comment pourrions-nous organiser un débat thématique plus harmonieux, avec une présentation homogène des projets de résolution, pendant le temps alloué à la Commission?

Deuxièmement, pourrions-nous présenter de nouveaux modèles de débats pour la Commission? Plus précisément, le débat général ne pourrait-il pas être remanié de manière à être plus interactif, ou encore la partie thématique ne pourrait-elle pas inclure l'organisation de groupes de discussion à composition non limitée pour l'examen de certains points importants de l'ordre du jour?

Troisièmement, comment pourrions-nous répondre aux demandes réitérées de l'Assemblée générale de grouper, à un rythme biennal ou triennal, l'examen de ses points de l'ordre du jour? Certains d'entre eux pourraient-ils être retirés ou être fusionnés avec d'autres points actuels? En outre, certains points de l'ordre du jour de la Première Commission devraient-ils continuer à correspondre, dans une large mesure, aux titres individuels des résolutions? Enfin, serait-il possible d'élaborer un ordre du jour comprenant moins de questions mais de portée plus large, ce qui pourrait permettre de regrouper, sous chaque point, plusieurs ou même de nombreuses résolutions de fond liées entre elles?

Quatrièmement, quelles seraient les limites du groupement des résolutions si cela était faisable? Les résolutions fourre-tout ne seraient évidemment pas prises en compte pour des textes faisant intervenir des positions nationales conflictuelles profondément

enracinées, mais certaines questions pourraient entrer dans le cadre d'une telle évolution.

Cinquièmement, comment la Première Commission pourrait-elle se conformer au mieux à la requête de l'Assemblée générale de limiter les demandes de rapports beaucoup trop prolifiques? Comment la Commission pourrait-elle faciliter la fourniture, par le Secrétariat, de rapports d'intégration et de synthèse?

Sixièmement, serait-il possible de procéder à une mise au point efficace de l'ordre du jour de la Commission en renvoyant certaines questions à d'autres Grandes Commissions ou à la plénière de l'Assemblée générale? Y aurait-il, en contrepartie, des questions de la plénière ou d'autres Grandes Commissions qui, logiquement, reviendraient à la Première Commission? Par exemple – et ce n'est qu'un sujet de réflexion – la Question de l'Antarctique n'aurait-elle pas mieux sa place à la Deuxième ou à la Sixième Commission? C'est une simple hypothèse.

Ce sont là des points qui pourraient, éventuellement, être discutés lors des réunions officieuses à prévoir.

J'attire maintenant l'attention de la Commission sur les règles et recommandations pertinentes de l'Assemblée générale concernant les travaux des Grandes Commission, notamment celles contenues dans la décision 34/401, et plus précisément les dispositions ayant trait aux explications de vote, aux droits de réponse et aux questions budgétaires et financières. J'ai l'intention de les appliquer avec la coopération et l'aide de tous les membres de la Commission, dont j'aurai besoin.

Afin d'utiliser au mieux le temps et les services mis à la disposition de la Commission, j'envisage – là encore avec la coopération et l'aide des membres – de commencer les séances de la Commission à 10 heures et à 15 heures précises et je m'efforcerai de clôturer les séances à 15 heures et 18 heures précises.

À cet égard, je demande instamment à tous les orateurs, plus particulièrement aux trois premiers orateurs de toute séance, de bien vouloir être présents dans la salle de conférences à l'heure fixée. Il convient également que les autres membres de la Commission soient présents aux séances de la Commission en temps voulu, en personne ou soient remplacés par un représentant de leur délégation. Je tiens à souligner

l'importance que revêt la ponctualité pour une organisation efficace et méthodique de nos travaux et permettre à l'Organisation de faire des économies. Je suis certain que les délégations auront à cœur d'être ponctuels. J'ajouterai que la ponctualité n'est pas une fin en soi; c'est une manifestation de courtoisie les uns envers les autres.

En même temps, je tiens à souligner que j'ai l'intention de convoquer les séances de la Commission lorsqu'un nombre suffisant d'orateurs sera inscrit sur la liste. En règle générale, nous ne devrions pas avoir, pour chaque séance, moins de huit orateurs inscrits sur la liste de façon à utiliser le plus efficacement possible le temps et les services dont nous disposons et à éviter d'avoir à clore nos séances prématurément faute d'orateurs.

Les ressources allouées à une séance annulée en temps utile pourront être attribuées à d'autres séances tenues dans le cadre de la Première Commission ou en dehors. À ce propos – et cela peut sembler quelque peu technique aux délégations mais je tiens à apporter cette précision – je voudrais préciser que, durant la majeure partie de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, la Première Commission a utilisé 74 % des ressources attribuées aux conférences et a perdu 26 heures et 20 minutes en raison de l'ajournement ou de la clôture précoce de séances.

Comme on peut le voir, le ratio des ressources allouées à la Première Commission s'est situé au dessous de la norme des 80 %. À cet égard, j'espère sincèrement que les délégations feront un effort tout particulier pour permettre à la Présidence de commencer les séances à l'heure et d'améliorer la courbe d'utilisation des services mis à notre disposition. J'ajouterai que ce point m'a été signalé par le Président du Comité des conférences.

Je voudrais aussi attirer l'attention de la Commission sur le point 20 de l'ordre du jour, intitulé « Élection des membres des grandes commissions », notamment sur le sous-point a) du paragraphe 99 du règlement intérieur qui, tel qu'amendé par la résolution 56/509 de l'Assemblée générale, du 8 juillet 2002, se lit ainsi :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard

avant la fin de la première semaine de la session. »

Pour toutes ces raisons, je suggère à la Première Commission, conformément à cette résolution, d'examiner ce point en juin 2004, soit quelque trois mois avant l'ouverture de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite agir de cette manière?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): En ce qui concerne la présentation des projets de résolution, j'attire l'attention de la Commission sur le paragraphe 24 du document A/58/250 en date du 17 septembre 2003, intitulé « Organisation de la cinquante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions ». Ce paragraphe se lit comme suit :

« Le Bureau a noté que le Secrétaire général encourageait les États Membres à transmettre tous les projets de résolution et de décision sous forme électronique et sur papier et les informait que les délégations qui soumettaient ces textes doivent veiller à ce que les versions électroniques et papier soient identiques, et a décidé d'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur ce point. »

À cet égard, je demande aux États Membres qui souhaitent présenter des projets de résolution ou de décision à la Commission de bien vouloir se conformer à la procédure suivante : pour la présentation de projets de résolution fondées sur des résolutions préexistantes, la version officielle – par exemple, le document A/RES publié sur disque optique (ODS) – doit servir de texte de base et être accompagnée de tous les nouveaux textes et des changements apportés indiqués clairement en caractères gras. De même, pour les projets de résolution révisés, la version originale publiée sur ODS doit être utilisée comme texte de base, toutes les modifications étant clairement indiquées en caractère gras.

Les délégations sont priées de se conformer à cette procédure et de fournir un exemplaire sur papier du texte final accompagné d'une disquette au secrétariat pour le traitement du document. J'encourage les délégations qui souhaiteraient déposer un projet de résolution ou de décision à prendre contact avec le

secrétariat de la Commission pour obtenir une aide ou de plus amples informations. Le secrétariat de la Commission fournira aux membres les résolutions préexistantes et se déclare tout disposé à aider les délégations à cet égard.

Enfin, je demanderai à toutes les délégations de bien vouloir éteindre leurs téléphones cellulaires durant les débats de la Commission; j'ai éteint le mien un peu tard, alors que la séance de ce matin était en cours. J'espère que la Commission répondra à cette demande et se montrera coopérative.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Première Commission qui va donner aux représentants des informations sur certaines questions touchant aux travaux de la Commission.

M. Sattar (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*): Je voudrais attirer l'attention des délégations sur les points suivants, qui sont directement liés à l'organisation des travaux de la Commission.

Comme les membres s'en souviendront, l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, a, une fois de plus, décidé de s'écarter de la règle selon laquelle un quart des membres doit se trouver dans la salle pour qu'une séance d'une Grande Commission puisse être déclarée ouverte et qu'un débat puisse avoir lieu.

L'Assemblée a formulé cette recommandation étant bien entendu que cette dérogation au règlement n'implique pas de changements majeurs dans la disposition appropriée de l'article 67 [108] du Règlement intérieur relatif au quorum nécessaire pour déclarer une séance ouverte et aux termes duquel la majorité des membres doivent être présents pour qu'une décision soit prise.

Comme il est indiqué dans le programme de travail et le calendrier, la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale sera close à 18 heures, le lundi 6 octobre. Certaines délégations ont déjà fait connaître leur intention de participer au débat, et le secrétariat a pris note de ces demandes. Les délégations qui souhaiteraient participer au débat général voudront bien inscrire leurs noms sur la liste des orateurs dans les meilleurs délais.

Ainsi que le Président l'a souligné dans ses déclarations, les membres de la Commission voudront

bien présenter les projets de résolution et de décision, notamment les projets de résolution ayant des incidences sur le budget-programme, le plus rapidement possible, pour que le secrétariat puisse avoir le temps d'établir une estimation des dépenses et pour que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale puissent agir.

À ce sujet, je demanderai aux membres de la Commission de bien vouloir prendre note que les projets de résolution, amendements et noms des auteurs de ces textes devront être soumis au secrétariat de la Commission à la fois sous forme électronique et sur papier, pour éviter tout malentendu possible ainsi que pour permettre une distribution en temps voulu des textes dans toutes les langues officielles. Je préciserai que le secrétariat doit disposer de 48 heures pour procéder au traitement des documents.

À ce titre, je demande aux délégations qui souhaiteraient présenter des projets de résolution ou de décision de bien vouloir consulter le secrétariat à ce sujet. Je tiens à assurer les membres de la Commission que le secrétariat, comme l'a dit le Président, est tout prêt à fournir aux délégations le texte préexistant des résolutions – les versions publiées officiellement – et offrira son concours et son aide afin de faciliter leur travail.

Toute demande d'utilisation des salles de conférence pour des réunions de groupe devra également être présentée par écrit dans les meilleurs délais pour que les dispositions nécessaires puissent être prises en temps voulu.

Par ailleurs, le document A/C.1/58/INF.1 qui, pour les besoins d'une information et d'une référence rapides, contiendra la liste de tous les documents de la Première Commission, sera à la disposition de la Commission le lundi 6 octobre. Ce document sera mis à jour de façon appropriée. Je voudrais également informer les membres que le document A/C.1/58/3, contenant la liste des membres de la Commission sera également distribuée le 6 octobre. À ce sujet, les délégations voudront bien présenter la liste des membres de leurs délégations au secrétariat dans les meilleurs délais.

Les délégations sont d'autre part priées de fournir aux préposés de la salle des conférences 30 exemplaires au moins de toutes les interventions préparées afin de les tenir à la disposition des services

de conférences. Il convient de préciser que ces exemplaires viennent s'ajouter aux 300 autres qui sont nécessaires pour une distribution générale aux délégations, aux institutions spécialisées et aux observateurs.

Une fois encore je voudrais donner au Président, aux autres membres du Bureau et à toutes les délégations l'assurance du ferme appui et de la constante coopération du secrétariat de la Première Commission et, bien sûr, du Département de la gestion des conférences de l'Assemblée générale et du Département des affaires de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune délégation ne souhaite faire des observations ou des commentaires, je me propose de lever la séance. Comme il en a été décidé, la Commission entamera ses travaux de fond le lundi 6 octobre, dans la salle de conférences 4.

M. Issa (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous assurer de la coopération et de l'appui de l'Égypte durant les travaux de la Première Commission. Nous regrettons que le débat, dont la gravité ne vous a pas échappé, n'ait guère semblé avoir facilité nos travaux de ce jour. Cependant, nous apprécions vivement l'indulgence dont vous avez fait preuve et l'orientation que vous avez donnée aux débats. Nous tenons à vous dire que nous apprécions votre travail et à vous renouveler notre soutien et notre constante coopération.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné qu'aucun orateur ne souhaite prendre la parole je me propose de lever la séance. Comme je l'ai indiqué, nous nous réunirons dans une semaine, à 10 heures précises.

La séance est levée à 12 h 40.